

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1238

19 novembre 2005

### SOMMAIRE

ABS Finance Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	59398	Merging Markets Development S.A., Luxembourg	59395
ABS Finance Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	59398	Merging Markets Development S.A., Luxembourg	59395
ABS Finance Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	59399	Minico Holding Luxembourg S.A., Luxembourg . .	59401
Acmar Financial Luxembourg S.A., Luxembourg .	59382	Mocater S.A., Luxembourg . . . . .	59394
Alzinvest S.A.H., Luxembourg . . . . .	59400	Monali S.A.H., Luxembourg . . . . .	59378
Automate Invest Holding S.A., Luxembourg . . . .	59379	Optique Claude Bley, S.à r.l., Wiltz . . . . .	59378
Barrister Investment S.A., Luxembourg . . . . .	59401	P.R. S.A., Peppange . . . . .	59404
Bel S.A., Luxembourg . . . . .	59396	Parfield S.A., Luxembourg . . . . .	59400
Brooklyn Bridge Company S.A., Luxembourg . . .	59385	Pharmacies Européennes Holding S.A., Luxem-	
Carpathian Properties, S.à r.l., Luxembourg . . . .	59408	bourg . . . . .	59385
Chili Participations S.A., Luxembourg . . . . .	59394	Robert Fleming (CIS), S.à r.l., Senningerberg . . . .	59380
Citadel Horizon, S.à r.l., Münsbach . . . . .	59379	S.C.I. Nobe, Bascharage . . . . .	59419
Codepa S.A.H., Luxembourg . . . . .	59383	S.C.I. Nobe, Bascharage . . . . .	59421
Damire International S.A., Luxembourg . . . . .	59385	Satlynx S.A., Betzdorf . . . . .	59381
Desmag S.A., Luxembourg . . . . .	59396	Schwedenkreuz Investments Holding S.A., Luxem-	
Dusseldorf Arcaden Luxco II, S.à r.l., Luxem-		bourg . . . . .	59389
bourg . . . . .	59414	Seadragon S.A., Luxembourg . . . . .	59391
Enosi S.A., Wiltz . . . . .	59378	Security Capital European Realty, Sicaf, Luxem-	
Eurobuild Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	59386	bourg . . . . .	59391
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59421	Security Capital European Realty, Sicaf, Luxem-	
Europa Real Estate, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59424	bourg . . . . .	59394
Financière de Vignay S.A.H., Luxembourg . . . . .	59386	Sident S.A., Luxembourg . . . . .	59395
Flavien Company S.A., Luxembourg . . . . .	59400	Sirus, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	59401
Fornebulux S.A.H., Luxembourg . . . . .	59389	Société Electrique de l'Our A.G., Luxembourg . . . .	59380
Fornebulux S.A.H., Luxembourg . . . . .	59390	St Jude Medical, Inc., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59382
Greencastle Investments, S.à r.l., Luxembourg . . .	59379	Sybille, S.à r.l., Bertrange . . . . .	59383
Happy Day - Convention Organization S.A., Luxem-		Syncom Investments S.A., Luxembourg . . . . .	59384
bourg . . . . .	59391	Tech.Se. S.A., Luxembourg . . . . .	59387
Himatomi Holding S.A., Luxembourg . . . . .	59400	Telden S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	59396
Holdinter S.A., Luxembourg . . . . .	59401	Threshold S.A.H., Luxembourg . . . . .	59396
Hortensia S.A., Luxembourg . . . . .	59378	TMF Administrative Services S.A., Luxembourg .	59384
Huro S.A., Luxembourg . . . . .	59383	TMF Corporate Services S.A., Luxembourg . . . . .	59394
IAM Strategic S.A., Luxembourg . . . . .	59384	TMF Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	59395
Immobilier des Arts S.A., Luxembourg . . . . .	59386	TMF Participations, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59401
Insight European Real Estate Holdings, S.à r.l.,		TMF Secretarial Services S.A., Luxembourg . . . . .	59424
Luxembourg . . . . .	59383	Valmorex S.A., Luxembourg . . . . .	59402
Insight European Real Estate Trust S.A., Luxem-		Well S.A., Luxembourg . . . . .	59382
bourg . . . . .	59384	World Engineering, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	59387
JPMorgan Asset Management Holdings (Luxem-		World Theme Park Holdings, S.à r.l., Luxem-	
bourg), S.à r.l., Senningerberg . . . . .	59381	bourg . . . . .	59386
Luxicav, Sicav, Luxembourg . . . . .	59387	Ypoqu Holding S.A., Luxembourg . . . . .	59386

**MONALI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 16.440.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Signature.

(057854.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**ENOSI, Société Anonyme.**

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, Hannelast.  
R. C. Luxembourg B 95.877.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2005*

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Pierre Namèche, demeurant à Grez-Doiceau (Belgique);
- Madame Xanthi Evangelou, demeurant à Grez-Doiceau (Belgique);
- Monsieur Hughes Moonen, demeurant à WezmbEEK Oppern (Belgique).

Est nommé commissaire pour une durée d'un an:

- ABAX AUDIT, 6, Place de Nancy à L-2212 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2006 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02021. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(902018.3/592/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

---

**OPTIQUE CLAUDE BLEY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 15, rue des Tondeurs.  
R. C. Luxembourg B 102.691.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Diekirch, le 9 juin 2005, réf. DSO-BF00115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société OPTIQUE CLAUDE BLEY, S.à r.l.*

Signature

(902011.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 juin 2005.

---

**HORTENSIA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.230.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 mai 2005 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Gillet Etienne en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01209. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058113.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**AUTOMATE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 89.771.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, réf. LSO-BG00062, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Pour la société

Signature

(057829.3/506/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**CITADEL HORIZON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.000.000.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activités Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 82.350.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 20 mai 2005*

En date du 20 mai 2005, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

\* d'accepter la démission de Monsieur Ted Baxter, demeurant au 131 South Dearborn Street, Chicago, Illinois 60603, U.S.A., en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

\* de nommer Monsieur Matthew B. Hinterfeld, né le 9 octobre 1965 à Los Angeles, U.S.A., demeurant au 131 South Dearborn Street, Chicago, Illinois 60603, U.S.A., en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

\* Monsieur Matthew B. Hinterfeld;

\* Monsieur Steve Atkinson;

\* Monsieur Austin J. O'Connor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

CITADEL HORIZON, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01446. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057888.3/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**GREENCASTLE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 107.068.

*Extrait du contrat d'achat et de vente de parts sociales daté du 22 juin 2005*

Entre la société

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et

M. Donald Keith Mosing, demeurant 1119 Lashbrook, Houston, Texas 77077, Etats-Unis.

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. cède et vend à M. Donald Keith Mosing, qui accepte et acquiert 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune représentant la totalité du capital social de la société GREENCASTLE INVESTMENTS, S.à r.l. selon les conditions de vente et autres stipulées dans le contrat. Le prix total de vente s'élève à EUR 17.500,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Pour GREENCASTLE INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057932.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**ROBERT FLEMING (CIS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 47.085.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 25 mai 2005*

*Composition du Conseil de Gérance:*

- L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des gérants suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2006:

- M. Jonathan P. Griffin, Administrateur-Délégué, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Président du conseil de gérance.

- M. Graham Goodhew, Administrateur-Délégué, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Membre.

*Réviseurs d'entreprises:*

- L'assemblée a décidé de reconduire le mandat de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, en tant que Réviseurs d'Entreprises, pour un terme d'un an qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2006.

Certifié conforme

*Par l'agent domiciliataire*

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

J. McAleenan

*Administrateur-délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, réf. LSO-BG00362. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057895.3/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**SOCIETE ELECTRIQUE DE L'OUR, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 5.901.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen statutarischen Generalversammlung vom 13. Mai 2005 - Nummer 320/05*

Es erhellt aus einer durch den unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, erstellten Urkunde vom 13. Mai 2005, einregistriert in Luxemburg, am 19. Mai 2005, Band: 148S, Blatt: 51, Feld: 8, daß folgende Beschlüsse gefasst wurden:

*Neuwahlen und Delegationen*

1. Neuwahlen.

Die Herren Jean-Paul Hoffmann, Léon Rinnen, Hans Peter Sistenich und Jeannot Waringo scheiden turnusgemäss aus. Die Herren Hans Peter Sistenich und Jeannot Waringo werden für eine neue Mandatsdauer von 6 (sechs) Jahren bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 ernannt.

Auf Vorschlag der luxemburgischen Regierung wird anstelle von Herrn Jean-Paul Hoffmann Herr Romain Weisen, Attaché de gouvernement im Wirtschaftsministerium, wohnhaft in Bettemburg, zum Mitglied des Verwaltungsrats für eine Mandatsdauer von 6 (sechs) Jahren bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 ernannt.

Auf Vorschlag der luxemburgischen Regierung wird anstelle von Herrn Léon Rinnen Herr Guy Weiss, Premier Conseiller de gouvernement im Umweltministerium, wohnhaft in Blaschette, zum Mitglied des Verwaltungsrats für eine Mandatsdauer von 6 (sechs) Jahren bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 ernannt.

Herr Camille Fohl legt sein Mandat mit Wirkung ab 13. Mai 2005 nieder. Auf Vorschlag der luxemburgischen Regierung wird anstelle von Herrn Camille Fohl Herr Paul Wolff, ingénieur commercial, wohnhaft in Luxemburg, zum Mitglied des Verwaltungsrats für die restliche Mandatsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 ernannt.

Herr Dr. Gert Maichel legt sein Mandat mit Wirkung ab 13. Mai 2005 nieder. Auf Vorschlag der RWE POWER AG wird anstelle von Herrn Dr. Maichel Herr Diplom-Ökonom Stefan Bendig, Leiter Beteiligungen Kraftwerke der RWE POWER AG, wohnhaft in Essen, zum Mitglied des Verwaltungsrats für die restliche Mandatsdauer bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 ernannt.

2. Zuwahlen (Cooptation).

Herr Carlo Bartocci hat sein Mandat im Verwaltungsrat mit Wirkung zum 1. Januar 2005 niedergelegt.

Mit Wirkung ab 6. Januar 2005 hat der Verwaltungsrat Herrn Etienne Schneider, licencié en sciences commerciales et financières, wohnhaft in Tétange, durch Zuwahl zum Mitglied des Verwaltungsrates für die restliche Mandatsdauer von Herrn Carlo Bartocci bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2009 ernannt.

Diese Ernennung wurden durch die Generalversammlung bestätigt.

3. Delegationen.

Die Generalversammlung hat gemäss Artikel 12 der Satzung die Ernennung durch den Verwaltungsrat folgender Herren genehmigt:

- Herr Etienne Schneider, Mitglied des Verwaltungsrats, auf Vorschlag der luxemburgischen Regierung als Administrateur-Délégué ab 13. Mai 2005.

- Herr Romain Weisen, Mitglied des Verwaltungsrats, auf Vorschlag der luxemburgischen Regierung als Administrateur-Délégué ab 13. Mai 2005.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt den Herren Etienne Schneider (künftiger Präsident des Verwaltungsrats) und Romain Weisen gemäss Artikel 13 der Satzung die kollektive Unterschriftsbefugnis zu erteilen.

7) Die Generalversammlung hat die MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg mit der Abschlussprüfung des Geschäftsjahres 2006 beauftragt.

Für gleichlautenden Auszug, ausgestellt zum Zwecke der Hinterlegung beim Handelsregister und der Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 24. Mai 2005.

F. Baden.

(058015.3/200/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**JPMorgan ASSET MANAGEMENT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 36.308.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 25 mai 2005*

*Composition du Conseil de Gérance:*

- L'assemblée a décidé de reconduire le mandat des gérants suivants pour un terme d'un an, qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2006:

- M. Jonathan P. Griffin, Administrateur-Délégué, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Président du conseil de gérance.

- M. Graham Goodhew, Administrateur-Délégué, JPMorgan ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, Membre.

- M. Yves Prussen, Avocat, Etude Elvinger, Hoss & Prussen, demeurant à L-2014 Luxembourg, 2, place Winston Churchill, Membre.

*Réviseurs d'entreprises:*

- L'assemblée a décidé de reconduire le mandat de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, en tant que Réviseurs d'Entreprises, pour un terme d'un an qui viendra à échéance lors de la fermeture de l'assemblée générale de l'an 2006.

Certifié conforme

*Par l'agent domiciliaire*

J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A.

J. McAleenan

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, réf. LSO-BG00352. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(057902.3/984/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**SATLYNX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 86.167.

*Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors d'une assemblée ordinaire tenue à Luxembourg le 14 juin 2005*

Il résulte d'une assemblée ordinaire que M. Alexander Oudendijk, demeurant Frankenstrasse 66, 64297 Darmstadt, Allemagne, a été nommé comme administrateur additionnel de la Société avec effet au 10 juin 2005 et jusqu'à l'assemblée annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- M. Pdraig McCarthy, administrateur;

- M. Robert Bednarek, administrateur et président;

- M. Ferdinand Kayser, administrateur; et

- M. Alexander Oudendijk, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SATLYNX S.A.

*Signature*

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02952. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058121.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**WELL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 76.386.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2005*

\* L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

\* L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003.

\* L'Assemblée accepte la démission en tant que commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Bertholet à L-1233 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 27 juin 2005

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2005, réf. LSO-BF09253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057917.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**ACMAR FINANCIAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 88.204.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 30 juin 2005 que l'assemblée a décidé à l'unanimité:

\* De réélire pour une période renouvelable de un an les administrateurs: TMF ADMINISTRATIVE SERVICES, société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B 94.030, ayant son siège social sis 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; M. Claude Robert, administrateur de société, né à Etterbeek, le 8 décembre 1944, ayant son adresse personnelle sis 60 Dieweg, 1180 Bruxelles, Belgique, et d'élire pour la première fois, en remplacement de l'administrateur M. Hugo Neuman, pour une période renouvelable d'un an, Mlle Polyxéni Kotoula, administrateur de société, née à Athènes, Grèce, le 30 novembre 1973, ayant son adresse professionnelle sis 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et le commissaire INTERAUDIT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, R.C.S. Luxembourg B 29.501, ayant son siège social sis 119, avenue de la Faïencerie, L-2520 Luxembourg;

\* Que les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006 et qui délibérera sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2005.

Pour la société

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A.

Administrateur

M. P. Kotoula / S. Mellinger

Administrateur / Fondée de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(057938.3/805/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**ST JUDE MEDICAL, INC., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.  
R. C. Luxembourg B 93.666.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Signature.

(058118.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**HURO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 19.534.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 4 mai 2005 à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Gillet Etienne, Meys Jacques en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058115.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**CODEPA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 25.961.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2005*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, réf. LSO-BG00050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058125.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 108.463.

**RECTIFICATIF**

Une erreur matérielle concernant le siège social de la Société a été commise à l'occasion de la première assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue immédiatement après la constitution de la Société, en date du 6 juin 2005.

Le siège social de la Société n'est pas situé au 25, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, mais au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l.  
Signature  
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02658. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058131.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**SYBILLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 37.741.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juillet 2005.

P. Bettingen  
Notaire

(058155.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**SYNCOM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 76.029.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SYNCOM INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058135.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE TRUST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 108.461.

## RECTIFICATIF

Une erreur matérielle concernant le siège social de la Société a été commise à l'occasion de la première assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue immédiatement après la constitution de la Société, en date du 6 juin 2005.

Le siège social de la Société n'est pas situé au 25, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, mais au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

INSIGHT EUROPEAN REAL ESTATE TRUST S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, réf. LSO-BG02661. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058136.3/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**IAM STRATEGIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 101.930.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 975 du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01429, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IAM STRATEGIC S.A.

Signature

(058138.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 94.030.

Il résulte d'une lettre de démission qu'en date du 30 juin 2005, Monsieur Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a démissionné en tant qu'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Pour la société

P. Kotoula

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058216.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---



**BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.667.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BROOKLYN BRIDGE COMPANY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058140.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**DAMIRE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 56.509.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30 juin 2005*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005:

*Conseil d'administration:*

- MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;  
Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, réf. LSO-BG02223. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058149.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**PHARMACIES EUROPEENNES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 70.650.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005, réf. LSO-BG00205. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058163.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**EUROBUILD FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 32.434.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROBUILD FINANCE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058151.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**YPOQU HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 66.957.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YPOQU HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(058153.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**WORLD THEME PARK HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.  
R. C. Luxembourg B 107.094.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 juillet 2005.

P. Bettingen

Notaire

(058156.3/202/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**FINANCIERE DE VIGNAY, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 31.394.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01282, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058202.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**IMMOBILIERE DES ARTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 68.159.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2005, enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2005, volume 24CS, folio 66, case 12, que la société anonyme IMMOBILIERE des ARTS S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations .

Luxembourg, le 6 juillet 2005.

E. Schlessler.

(058230.3/227/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

59387

**LUXICAV, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 30.337.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue le 6 juin 2003 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg*

Le Conseil d'administration accepte la démission, avec effet immédiat, de M. Patrick Ehrhardt en tant qu'administrateur de la SICAV, le remercie de sa collaboration au cours des dernières années et décide de nommer M. Bruno Agostini pour le remplacer. La lettre de démission de M. Ehrhardt reste annexée au présent procès-verbal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUXICAV, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01346. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058162.3/024/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**TECH.SE. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 71.932.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00827. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058165.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**WORLD ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.  
R. C. Luxembourg B 97.030.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of June.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

INVESTINDUSTRIAL L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, Saint Helier, Jersey, JE4 8 PX, registered in Jersey under number 222, (the «Sole Shareholder») represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL GENERAL PARTNER, L.P., itself represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL GENERAL PARTNER LIMITED, which is represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., itself hereby represented by Mr Patrick van Denzen, private employee, residing professionally in Luxembourg, and Mr Frank Verdier, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy shall be signed ne varietur by the mandatory of the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

INVESTINDUSTRIAL L.P, acting as sole partner of the company WORLD ENGINEERING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 97.030, incorporated pursuant to a deed of the Maître Alphonse Lenz, a notary residing in Remich, on the 10th November 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, number 1316 of the 10th December 2003.

These articles of incorporation have been modified last by deed of Maître Gérard Lecuit on the 14th April 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 29th June 2004 number 665.

The sole partner requested the notary to state:

That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to wind up the company and to put the company into liquidation.
- 2) Appointment of FIDES (LUXEMBOURG) S.A. as liquidator and determination of the powers of the liquidator.

Then the sole partner, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to dissolve anticipatively the company and to put it into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The sole partner appoints FIDES (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B number 41.469, as liquidator.

*Third resolution*

The sole partner decides to give to the liquidator the following power:

The prenamed liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 145 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without the prior authorisation of the sole partner in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the appearing person, signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quinze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

INVESTINDUSTRIAL L.P., un limited partnership ayant son siège social à 22, Grenville Street, Saint Hélier (Jersey) JE4 8 PX, Channel Islands, enregistré à Jersey sous le numéro 222, (l'«Associé Unique»), représenté par son general partner INVESTINDUSTRIAL GENERAL PARTNER L.P., lequel est représenté par son general partner INVESTINDUSTRIAL GENERAL PARTNER LIMITED, elle-même représentée par la société MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ici représentée par Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Frank Verdier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

INVESTINDUSTRIAL L.P, préqualifié, agissant en sa qualité d'unique associé de la société à responsabilité limitée WORLD ENGINEERING, S.à r.l., avec siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 97.030, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 10 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1316 du 10 décembre 2003. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 665 du 29 juin 2004.

L'associé unique prie le notaire instrumentant d'acter:

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1) Décision de dissoudre la société et de mettre la société en liquidation;
- 2) Nomination de FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant que liquidateur de la société et fixation des pouvoirs du liquidateur.

Ensuite l'associé unique, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer FIDES (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B numéro 41469 comme liquidateur.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs suivants:

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 145 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est prévue par la loi.

Il est dispensé de dresser un inventaire.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il déterminera pour la durée qu'il fixera.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Denzen, F. Verdier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, vol. 148S, fol. 88, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juin 2005.

P. Bettingen.

(060650.3/202/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

### **SCHWEDENKREUZ INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 72.439.

#### EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 29 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058167.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

### **FORNEBULUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 29.245.

L'an deux mille cinq, le dix juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FORNEBULUX S.A., avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 29.245,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 1988, publié au Mémorial C numéro 38 du 11 février 1989.

La séance est ouverte à 12.30 heures sous la présidence de Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Audrey El Tabchi, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sylvie Arpea, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille trois cents (6.300) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur le président signale qu'initialement le capital était de six millions trois cent mille francs (6.300.000,- F), représenté par six mille trois cents (6.300) actions, d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- F) chacune,

que ce capital a été converti et augmenté à cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 157.500,-) représenté par six mille trois cents (6.300) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue le 27 juin 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 1663 du 20 novembre 2002.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Prolongation de la durée de vie de la société en durée illimitée.

Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Modification de l'article 7 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante;

La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

3. Changement de la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra dorénavant le quatrième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Modification afférente de l'article 12 des statuts.

4. Suppression de l'article 8 des statuts et renumérotation des articles.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de prolonger la durée de la société en durée illimitée.

Suite à cette décision la troisième phrase de l'article premier (1<sup>er</sup>) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. 3<sup>e</sup> phrase.** La société a une durée illimitée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra dorénavant le quatrième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Suite à cette décision l'article douze (12) des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 12.** «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer l'article 8 des statuts et de renumérotter les articles, de sorte que les articles 9 à 16 deviendront les articles 8 à 15 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J. Bonnier, A. El Tabchi, S. Arpea, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2005, vol. 908, fol. 38, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2005.

F. Kessler.

(059442.3/219/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**FORNEBULUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 29.245.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 juillet 2005.

F. Kessler.

(059443.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

59391

**HAPPY DAY - CONVENTION ORGANIZATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 105.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juillet 2005.

*Pour la société*

J. Seckler

*Notaire*

(058168.3/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**SEADRAGON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 76.665.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00762. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058171.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 61.389.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth day of June.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of this deed.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY (the «Company»), a public limited company («société anonyme»), (R.C. Luxembourg B 61.389), with its registered office in Luxembourg, qualifying as an investment company with fixed share capital within the meaning of Article 72-3 of the amended Law of August 10, 1915, incorporated by a deed of the notary Frank Baden dated November 4, 1997, which was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 700 on December 12, 1997. The articles of incorporation have been amended by several deeds and the last time by a deed of the notary Frank Baden on June 30, 2004, published in the Mémorial C, number 937 on September 21, 2004.

The meeting was opened at 2.30 p.m. under the chairmanship of A. Richard Moore Jr., Chairman of SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY, residing in London, U.K.,

who appointed as secretary Manfred Hoffmann, Lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ryan Cregeen, Vice-president of SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY, residing in London, U.K.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *ne varietur* by the members of the board of the meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. The quorum required by law is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolution on each item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the meeting.

III. As all the shares are registered shares, convening notices have been sent by registered mail to each registered shareholder on June 1, 2005, in accordance with the Articles.

IV. Pursuant to the attendance list, 1,597,887.755 shares out of 2,640,581 shares representing the whole corporate capital are represented, representing more than fifty per cent of the issued share capital of the Company.

V. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Cancellation of 18,484,844 treasury shares held by the Company.

2. If the first agenda item is approved, the second agenda item will be: amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation to restate the share capital. The first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation will be amended to read as follows:

**Art. 5. (First paragraph).** «The Company has an authorized capital of one billion United States Dollars (USD 1,000,000,000.-), consisting of five hundred million (500,000,000) Shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per Share. The Company has an issued share capital of five million two hundred eighty-one thousand one hundred sixty-two United States Dollars (USD 5,281,162.-), consisting of two million six hundred forty thousand five hundred eighty-one (2,640,581) Shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per Share.»

After deliberation, the general meeting took the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The meeting resolves to cancel 18,484,844 (eighteen million four hundred eighty-four thousand eight hundred forty-four) shares of the Company held as treasury shares by the Company as a result of the redemption of such shares by the Company in accordance with article 8 of the Articles of Incorporation of the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting resolves to reduce the capital of the Company by thirty-six million nine hundred sixty-nine thousand six hundred eighty-eight United States Dollars (USD 36,969,688.-) in order to bring it from its present amount of forty-two million two hundred fifty thousand eight hundred fifty United States Dollars (USD 42,250,850.-) to five million two hundred eighty-one thousand one hundred sixty-two United States Dollars (USD 5,281,162.-).

All powers are conferred to the Board of Directors in order to implement the necessary bookkeeping amendments and to cancel the purchased shares.

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

**Art. 5. (First paragraph).** «The Company shall have an authorized capital of one billion United States Dollars (USD 1,000,000,000.-), consisting of five hundred million (500,000,000) Shares of par value of two United States Dollars (USD 2.-) per Share. The Company has an issued share capital of five million two hundred eighty-one thousand one hundred sixty-two United States Dollars (USD 5,281,162.-), consisting of two million six hundred forty thousand five hundred eighty-one (2,640,581) Shares of a par value of two United States Dollars (USD 2.-) per Share.»

There being no further business, the meeting was adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing above, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Hotel Royal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le dernier nommé étant le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY (la «Société»), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe au sens de l'article 72-3 de la Loi modifiée du 10 août 1915, (R.C. Luxembourg B 61.389), ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden en date du 4 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 700 en date du 12 décembre 1997. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire Frank Baden en date du 30 juin 2004, publié au Mémorial C, numéro 937 du 21 septembre 2004.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur A. Richard Moore Jr., Chairman of SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY, demeurant à Londres, U.K.,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Manfred Hoffmann, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Ryan Cregeen, Vice-president of SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY, demeurant à Londres, U.K.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les



actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Que le quorum requis par la loi est d'au moins cinquante pour cent du capital émis de la Société et que les résolutions doivent être prises par le vote affirmatif d'au moins deux tiers des votes exprimés à l'assemblée.

III. Toutes les actions étant des actions nominatives, des convocations ont été envoyées à chaque actionnaire par lettre recommandée le 1<sup>er</sup> juin 2005 conformément aux dispositions des Statuts.

IV. Qu'il appert de la liste de présence que sur les 2.640.581 actions représentant l'intégralité du capital social, 1.597.887,755 actions sont représentées à la présente assemblée, représentant plus de cinquante pour cent du capital émis de la Société.

V. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut dès lors valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

1. Annulation de 18.484.844 actions propres détenues par la Société.

2. En cas d'acceptation du premier point porté à l'ordre du jour, le deuxième point porté à l'ordre du jour consistera en la modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts lequel disposera comme suit:

**Art. 5. (Premier alinéa).** «La Société a un capital autorisé d'un milliard de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000.000,-), représenté par cinq cents millions (500.000.000) d'Actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action. La Société a un capital souscrit de cinq millions deux cent quatre-vingt-un mille cent soixante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.281.162,-), représenté par deux millions six cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-une (2.640.581) Actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.»

Après délibération, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'annuler 18.484.844 (dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille huit cent quarante-quatre) actions de la Société détenues comme actions propres par la Société à la suite d'un rachat de ces actions par la Société conformément à l'article 8 des statuts de la Société.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de réduire le capital de la Société à concurrence de trente-six millions neuf cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 36.969.688,-) pour le ramener de son montant actuel de quarante-deux millions deux cent cinquante mille huit cent cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 42.250.850,-) à cinq millions deux cent quatre-vingt-un mille cent soixante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.281.162,-).

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposeront et à l'annulation des actions rachetées.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et a désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (Premier alinéa).** «La Société a un capital autorisé d'un milliard de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.000.000,-), représenté par cinq cents millions (500.000.000) d'Actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action. La Société a un capital souscrit de cinq millions deux cent quatre-vingt et un mille cent soixante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.281.162,-), représenté par deux millions six cent quarante mille cinq cent quatre-vingt et une (2.640.581) Actions d'une valeur nominale de deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 2,-) par action.»

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est aussitôt close.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à l'Hôtel Royal, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénom et résidence, ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: A.R. Moore, M. Hoffmann, R. Cregeen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 5, case 9. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

F. Baden.

(060627.3/200/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

**SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 61.389.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(060630.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

---

**CHILI PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 74.915.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 22 juin 2005 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean Hoffmann,
- Monsieur Marc Koeune,
- Madame Nicole Thommes,
- Madame Andrea Dany.

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg (anc. 4, rue du Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg).

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Signature

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058173.3/693/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**MOCATER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 78.056.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Signature

*Un mandataire*

(058177.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**TMF CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 84.993.

Il résulte d'une lettre de démission qu'en date du 30 juin 2005, Monsieur Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a démissionné en tant qu'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

*Pour la société*

P. Kotoula

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058217.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**MERGING MARKETS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 76.237.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juin 2005*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Thierry Fleming, Claude Schmitz et Guy Hornick pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée renouvelle le mandat du Commissaire, AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERGING MARKETS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00887. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058175.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**MERGING MARKETS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2013 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 76.237.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERGING MARKETS DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

(058180.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**SIDENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 71.684.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2005.

Signature

*Un mandataire*

(058178.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**TMF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 55.728.

—  
Il résulte d'une lettre de démission qu'en date du 30 juin 2005, Monsieur Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a démissionné en tant qu'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

*Pour la société*

P. Kotoula

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01524. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058218.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**DESMAG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 36.625.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00891, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DESMAG S.A., Société Anonyme*

Le domiciliataire

Signatures

(058179.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**TELDEN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 43.038.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00867, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TELDEN S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

(058183.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**THRESHOLD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 37.246.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, réf. LSO-BG00866, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

THRESHOLD S.A., Société Anonyme Holding

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

(058186.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**BEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 68.868.

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEL S.A., ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.868), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 396 du 1<sup>er</sup> juin 1999,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 14 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 627 du 4 septembre 2000.
- en date du 5 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1028 du 5 juillet 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raphaël Bath, fiscaliste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Nowankiewicz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant total de 640.000,- EUR en vue de le porter de son montant actuel de 800.000,- EUR à 1.440.000,- EUR par la création et l'émission de 6.400 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune.

2. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de six cent quarante mille euros (640.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de huit cent mille euros (800.000,- EUR) à un million quatre cent quarante mille euros (1.440.000,- EUR), par la création et l'émission de six mille quatre cents (6.400) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

*Souscription - Libération*

Les six mille quatre cents (6.400) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme de droit italien COFIMO FIDUCIARIA S.p.A., avec siège social à I-20123 Milan, 4, Via Victor Hugo, (Italie), et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant de six cent quarante mille euros (640.000,- EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme BEL S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

*Rapport du réviseur d'entreprises*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Monsieur Stéphane Weyders, de la société à responsabilité limitée A.A.C.O., S.à r.l., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*«Conclusion*

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

Le 20 juin 2005.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à un million quatre cent quarante mille euros (1.440.000,- EUR), représenté par quatorze mille quatre cents (14.400) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Bath, J.-L. Jourdan, Th. Nowankiewicz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 juillet 2005, vol. 532. fol. 22, case 2. – Reçu 6.400 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 juillet 2005.

J. Seckler.

(058886.3/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2005.

**ABS FINANCE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 68.512.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 29 juillet 2003 tenu au siège social*

Le conseil d'Administration décide, conformément aux statuts, d'augmenter le nombre d'administrateurs du Fonds. A cet effet, le Conseil décide de nommer quatre nouveaux administrateurs en les personnes de Mme Catherine Huet, Mme Solange Velter, M. Carlo Santoiemma et M. Jacques Cavalieri. Chacun d'entre eux se voit attribuer un pouvoir de signature A. La prochaine assemblée générale ratifiera ses nominations, qui se font sous réserve de l'approbation de la CSSF.

Pour extrait conforme

ABS FINANCE FUND

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01853. – Reçu 16 euros.

Le Receveur.

(058187.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

**ABS FINANCE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 68.512.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 avril 2004 à 10.30 heures au siège social*

*Cinquième résolution*

Sous réserve de l'accord de la C.S.S.F. et sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Mario D'Alessandro en tant qu'administrateur et lui confère les pouvoirs y relatifs.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de reconduire le mandat des autres administrateurs en poste jusqu'à ce jour mais d'élire, sous réserve de l'approbation de la C.S.S.F., ERNST & YOUNG, Réviseur d'entreprises en remplacement de DELOITTE & TOUCHE S.A.

Dès lors, le Conseil d'Administration aura la composition suivante:

*Conseil d'Administration:*

Président:

Mr. Alessandro Arnone,

General Manager,

MONDADORI INTERNATIONAL S.A. Luxembourg, (Zug Branch)

Rigistrasse, 10 CH-6304 Zug,

*Administrateurs:*

- Mr. Mario D'Alessandro,

Financial Director

TREFINANCE S.A.

Via General Guisan 6,

CH-6900 Paradiso

- Mr. Alberto Carletti

Director

TREFINANCE S.A.

140, boulevard de la Pétrusse,

L-2320 Luxembourg

- Ms. Monica Ballabio

Treasurer

MEDIASET S.p.A.

Viale Europa, 44,

I-20093 Cologno Monzese (MI)

- Mr. Marcel Senn

Treasurer and Financial Controller

MONDADORI INTERNATIONAL S.A. LUXEMBOURG

(Zug Branch)

Rigistrasse, 10

CH-6304 Zug

- Mr. Carlo Santoiemma

Directeur

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

19-21, boulevard du Prince Henri,

L-1724 Luxembourg

- Mrs. Catherine Huet

Fondé de Pouvoir Principal

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

L-1724 Luxembourg,

- Mr. Jacques Cavaliere

Fondé de Pouvoir Principal

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

L-1724 Luxembourg,

- Mr. Marc Haan

Fondé de Pouvoir Principal

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

19-21, boulevard du Prince Henri,

L-1724 Luxembourg

Secrétaire: Mrs. Emanuela Brero

Directeur

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

19-21, boulevard du Prince Henri,

L-1724 Luxembourg

Réviseur d'entreprises: ERNST & YOUNG,

7, Parc d'Activité Syrdall,

L-5365 Munsbach

Pour extrait conforme

ABS FINANCE FUND, SICAV

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00378. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058184.3/024/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

### **ABS FINANCE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 68.512.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 avril 2005 à 10.30 heures au siège social*

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée prend acte des démissions de Catherine Huet en date du 14 mai 2004, Jacques Cavaliere en date du 29 octobre 2004, Marc Haan en date du 31 janvier 2005 et Carlo Santoemma en date du 1<sup>er</sup> mars 2005.

Sous réserve de l'accord de la C.S.S.F., l'assemblée ratifie la décision du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> mars 2005 de nommer Francesco Moglia et Maria Chiapolino en tant que nouveaux administrateurs avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2005.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée décide de reconduire le mandat des autres administrateurs et du réviseur d'entreprises.

#### *Conseil d'administration:*

Alessandro Arnone, MONDADORI INTERNATIONAL S.A. Luxembourg (Zug Branch), Rigistrasse 10, CH-6304 Zug, Président;

Mario d'Alessandro, TREFINANCE S.A., via Général Guisan 6, CH-6900 Paradiso, Administrateur;

Alberto Carletti, TREFINANCE S.A., 140, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur;

Monica Ballabio, Treasurer, MEDIASET S.p.A., Viale Europa, 46, I-20093 Cologno Monzese (MI), Administrateur;

Marcel Senn, MONDADORI INTERNATIONAL S.A. Luxembourg (Zug Branch) Rigistrasse, 10, CH-6304 Zug, Administrateur;

Maria Chiapolino, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur;

Francesco Moglia, SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur.

*Réviseur d'entreprises:*

ERNST & YOUNG S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour extrait conforme  
ABS FINANCE FUND SICAV  
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE  
Banque Dépositaire  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058209.3/024/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**FLAVIEN COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 23.705.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058203.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**HIMATOMI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 36.880.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01287, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058204.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**PARFIELD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 73.040.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058205.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**ALZINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 47.136.

Société constituée le 23 mars 1994 par Maître Francis Kessler, acte publié au Mémorial C n° 273 du 16 juillet 1994.  
Les statuts furent modifiés par M<sup>e</sup> Francis Kessler le 20 octobre 1998 (Mem. C n° 940 du 29 décembre 1998).

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale tenue le 30 juin 2005 que:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Wagener et Madame Paule Kettenmeyer ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Henri Van Schingen sont reconduits pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2011.

Nomination en qualité de troisième administrateur de Madame Annick Braun, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2011.

Pour extrait  
J. Wagener  
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058227.3/279/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---



59401

**HOLDINTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 17.282.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01295, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058206.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**BARRISTER INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 18.108.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058207.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**MINICO HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 60.246.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(058208.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**TMF PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 79.495.

Il résulte d'une lettre de démission qu'en date du 30 juin 2005, Monsieur Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a démissionné en tant que gérant de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

*Pour la société*

P. Kotoula

*Un gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01519. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(058220.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**SIRUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette.  
R. C. Luxembourg B 39.586.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2005.

FIDUCIAIRE VIC. COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(058228.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.

---

**VALMOREX S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 109.161.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1. AGIR LIMITED, société de droit britannique, ayant son siège social à GB-Londres, 227 Falloden Way, ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 juin 2005,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

2. Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VALMOREX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), divisé en trois mille deux cents (3.200) actions de dix euros (EUR 10,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois un administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de mai de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.**

La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille cinq.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille six.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1. AGIR LIMITED, prénommée, trois mille cent quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	3.199
2. Monsieur Patrick Meunier, prénommé, une action. . . . .	<u>1</u>
Total: trois mille deux cents actions . . . . .	3.200

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Alain Udry, administrateur de sociétés, né à Conthey/Valais (Suisse), le 22 septembre 1955, demeurant professionnellement à CH-1204 Genève, 1, rue de Hesse;

b) Monsieur Derek Stuart Ruxton, directeur de société, né à Dundee (Grande-Bretagne), le 5 octobre 1938, demeurant à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains;

c) Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, né à Paris (France), le 9 mai 1960, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire:

MRM CONSULTING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.911.

4. Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Alain Udry, prénommé.

5. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille dix.

6. Le siège social est établi à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 149S, fol. 8, case 4. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2005.

E. Schlessler.

(060546.3/227/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

### **P.R. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3391 Peppange, 1, rue de l'église.

R. C. Luxembourg B 109.056.

### STATUTS

L'an deux mille cinq, le sept juin.

Par-devant Maître Delvaux, Notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Richard, Georges, André Berni, Administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1947 à F-54250 Champigneulle, demeurant à F-55000 Bar-Le-Duc, Les Liais, Val d'Ornain.

2. Madame Sylvie, Annie, Jeanne Berni, Gérante de sociétés, née le 15 octobre 1951 à F-54000 Nancy, demeurant à F-55000 Bar-Le-Duc, 1, chemin de Tourteloup.

Les comparants 1 et 2 sont représentés par Monsieur Didier Kazenas, Expert comptable, demeurant professionnellement à L-3391 Peppange, 1, rue de l'église, en vertu d'une procuration donnée le 3 juin 2005, laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le comparant à l'acte et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de P.R. S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Peppange.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

#### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, dans les limites prévues par la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

**Art. 7.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

### Emprunts obligataires

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### Administration - Surveillance

**Art. 9.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocables par elle.

Le mandat d'administrateur est gratuit.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale, qui y pourvoira de façon définitive.

**Art. 10.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

**Art. 11.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13.** Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également, de l'assentiment préalable

de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

**Art. 14.** Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions. Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 15.** Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

**Art. 16.** Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 17.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 18.** L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

**Art. 19.** L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

**Art. 20.** Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable précédent à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

**Art. 22.** L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

**Art. 23.** L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

**Art. 24.** Le conseil d'administration respectivement le commissaire sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

**Art. 25.** Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et un ou deux scrutateurs.

**Art. 26.** Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

### Année Sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

**Art. 27.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 28.** Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

**Art. 29.** L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 30.** Elle pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

**Art. 31.** Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

### Disposition générale

**Art. 32.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

L'assemblée générale annuelle se réunira au siège, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures, et pour la première fois, en l'an 2006.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Par dérogation à l'article 13 des statuts, le premier administrateur délégué sera nommé par l'assemblée générale qui se tient immédiatement après l'assemblée constitutive.

Par dérogation à l'article 9 des statuts le premier président sera nommé par l'assemblée générale qui se tient immédiatement après l'assemblée constitutive.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à l'intégralité du capital social, comme suit:

1) Monsieur Richard Berni, prénommé. ....	950 actions
2) Madame Sylvie Berni, prénommée .....	50 actions
Total .....	1.000 actions

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.500,-.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Richard, Georges, André Berni, Administrateur de sociétés, né le 4 septembre 1947 à F-54250 Champignulles, demeurant à F-55000 Bar-Le-Duc, Les Liais, Val d'Ornain.

- Madame Sylvie, Annie, Jeanne Berni, Gérante de sociétés, née le 15 octobre 1951 à F-54000 Nancy, demeurant à F-55000 Bar-Le-Duc, 1, chemin de Tourteloup.

- Monsieur Romain, Richard, André Berni, Technico-commercial, né le 17 novembre 1981 à F-55000 Bar-Le-Duc, demeurant à F-55000 Bar-Le-Duc, Les Liais, Val d'Ornain.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire: - La société FID-EXPERTS S.A., avec siège social à L-3391 Peppange, 1, rue de l'église, R.C.S. Luxembourg Section B N° 82.501.

4. Le siège social de la société est fixé à L-3391 Peppange, 1, rue de l'église.

5. Par dérogation à l'article 13 des statuts, Monsieur Richard, Georges, André Berni est nommé Administrateur délégué à la gestion journalière de la société P.R. S.A. Il peut engager la société par sa seule signature.

6. Par dérogation à l'article 9 des statuts, Monsieur Richard, Georges, André Berni est nommé Président du Conseil d'Administration de la société P.R. S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Berni, S. Berni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, vol. 24CS, fol. 54, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2005.

J. Delvaux.

(059201.3/208/248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

### **CARPATHIAN PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.155.

#### STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifth day of July.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

SANARY INVESTMENTS, S.à r.l., a limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce under registration number B 107.042 and having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, here represented by M<sup>e</sup> Laura ROSSI, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 4, 2005, and July 5, 2005.

CARPATHIAN HOLDINGS, S.à r.l., a limited liability company formed and existing under the laws of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce, the registration with the Luxembourg Register of Commerce is pending, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, here represented by M<sup>e</sup> Laura Rossi, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 5, 2005.

Which proxies shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declared to form:

#### **Title I. Object - Denomination - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The denomination of the company is CARPATHIAN PROPERTIES, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is formed for an unlimited period.



## Title II. Capital - Parts

**Art. 6.** The capital is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of 25.- EUR (twenty-five Euro) each, entirely subscribed for and fully paid up.

**Art. 7.** Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing four fifth of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable.

**Art. 8.** The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

## Title III. Management

**Art. 10.** The company is managed by a board of managers, which will be composed of at least three (3) members, who need not be shareholders, but a majority of which should be resident outside of the United Kingdom. The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The board of managers elects a chairman among its members which are resident outside of the United Kingdom; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the board of managers who participate in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. A meeting of the board of managers conducted by telephone or video conference is deemed to take place in Luxembourg if the telephone or video conference is initiated in Luxembourg.

The board of managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him, as often as the interest of the company so requires.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented, provided such majority of managers present or represented does not include a majority of managers resident in the United Kingdom.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation and kept in a minute book held at the registered office of the company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

**Art. 11.** The board of managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the board of managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called managing director(s). The board of managers may also appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 12 of the present articles of association, the com-

pany is validly bound in any circumstances by the sole signature of one manager, provided such manager is a Luxembourg resident.

**Art. 14.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Title IV. General meeting of the shareholders**

**Art. 15.** All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. Financial year - Profits - Reserves**

**Art. 16.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31, 2005.

**Art. 17.** Each year, as of December 31, the board of managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may, at any time upon notice during working hours, inspect at the registered office the inventory, the balance sheet, the profit and loss account and generally all books and records of the company.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion.

**Art. 20.** In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 21.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

#### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

SANARY INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed .....	125 shares
CARPATHIAN HOLDINGS, S.à r.l., prenamed .....	375 shares
Total .....	500 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (twelve thousand five hundred Euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 1,500.- EUR (one thousand five hundred Euro).

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholders took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at three (3).
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:
  - Mrs. Delphine Andre, private employee, born in Nancy (France) on July 23, 1973, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
  - Mrs. Pascale Nutz, accountant, born in Douarnenez (France) on July 7, 1969, professionally residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
  - Mr. Patrick Rupert Cottrell, director, born at Wolverhampton (England) on June 14, 1945, professionally residing at 1 Arbory Road, Castletown, Isle of Man IM9 1NA.
- 3) The company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Follows the French version:**

L'an deux mille cinq, le cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

SANARY INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107 042 et ayant son siège social à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, représentée par M<sup>e</sup> Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 4 et 5 juillet 2005 et

CARPATHIAN HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant en droit luxembourgeois, dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, représentée par M<sup>e</sup> Laura Rossi, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 juillet 2005.

Lesquelles procurations sont signées ne varietur par les comparants susmentionnés et le notaire soussigné et restent annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

#### **Titre I<sup>er</sup>. Objet - Dénomination - Siège social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La dénomination de la société est CARPATHIAN PROPERTIES, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les quatre cinquièmes du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part. Les parts sociales ne sont pas remboursables.

**Art. 8.** La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### Titre III. Administration

**Art. 10.** La société est administrée par un conseil de gérance qui sera composé de trois (3) membres au moins, associés ou non, dont une majorité doit résider à l'extérieur du Royaume-Uni. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif.

Le conseil de gérance désigne un président parmi ses membres qui ne sont pas résidents du Royaume-Uni; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Un gérant empêché de participer à une réunion peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du conseil de gérance qui participe à une réunion du conseil de gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence), qui permet aux autres membres du conseil de gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du conseil de gérance qui participent à une réunion du conseil de gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion. Une réunion du conseil de gérance tenue par téléphone ou vidéo conférence est présumée avoir lieu au Luxembourg si le coup de téléphone ou la vidéo conférence a été initié au Luxembourg.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion, à condition que cette majorité présente ou représentée ne comprend pas une majorité de gérants résidents au Royaume-Uni.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du conseil de gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion et conservé dans un registre de procès-verbaux tenu au siège social de la société. Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement singées par le Président de la réunion ou par deux gérants.

**Art. 11.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le conseil de gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au conseil de gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 12.** Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérant(s) délégué(s) à la gestion journalière de la société.

**Art. 13.** Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant une autorisation de signature en cas de délégation de pouvoirs ou procurations données par le conseil de gérance selon l'article 12 des présents statuts, la société est valablement engagée dans toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant, à condition que ce gérant est résident du Luxembourg.

**Art. 14.** Un gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de leur mandat.

### Titre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 15.** Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative du conseil de gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

### Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

**Art. 17.** Chaque année au 31 décembre, le conseil de gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le conseil de gérance.

En même temps, le conseil de gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

**Art. 18.** Chaque associé aura le droit de consulter, à tout moment après notification lors des heures ouvrables, l'inventaire au siège social, le bilan, le compte de pertes et profits et de manière générale tous les livres et registres de la société.

**Art. 19.** Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été ainsi établis, les comparants déclarent vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

SANARY INVESTMENTS, S.à r.l., prénommée .....	125 parts sociales
CARPATHIAN HOLDINGS, S.à r.l., prénommée .....	<u>375 parts sociales</u>
Total .....	500 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.500,- EUR (mille cinq cents euros).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Après la constitution de la société, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Madame. Delphine Andre, employée privée, née à Nancy (France), le 23 juillet 1973, résidant à titre professionnel à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Madame Pascale Nutz, expert comptable, née à Douarnenez (France), le 7 juillet 1969, résidant à titre professionnel à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Patrick Rupert Cottrell, directeur, né à Wolverhampton (Angleterre), le 14 juin 1945, résident à titre professionnel à 1 Arbory Road, Castletown, Isle of Man IM9 1NA.

3) La société aura son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: L. Rossi, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 91, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juillet 2005.

P. Bettingen.

(060346.3/202/343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

**DUSSELDORF ARCADEN LUXCO II, Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1542 Luxembourg, 28, rue Jean-Baptiste Fresez.

R. C. Luxembourg B 109.142.

## STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourth day of July.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

IVANHOE EUROPE EQUITIES, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is under process, having its registered office at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg,

here represented by Ms. Céline Le Cam, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on July 4th, 2005.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of DUSSELDORF ARCADEN LUXCO II.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) represented by five hundred twenty (520) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

### C. Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 12.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 15.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 16.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

### D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

**Art. 17.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 19.** In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 20.** The Company's year commences on January 1st and ends on December 31st of the same year.

**Art. 21.** Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 22.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 23.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 24.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and payment*

The five hundred twenty (520) shares have been subscribed by IVANHOE EUROPE EQUITIES, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2005.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

#### *General meeting of partners*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
  - Mr. Paul Chehab, senior vice president, acquisitions and dispositions, born on December 5, 1946 in Cairo, Egypt, residing at 1515, Doctor Penfield, apt. 307, Montreal, Quebec, H3G 2R8, Canada;
  - Mr. John Comery, lawyer, born on January 14, 1963 in Toronto, Canada, residing at 81, Greensides Avenue, Toronto, Ontario, M6G 3P8, Canada;
  - Mr. Kuy Ly Ang, executive, born on February 16, 1967, in Phnom Penh, Cambodia, residing at 154, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IVANHOE EUROPE EQUITIES, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, ayant son siège social au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg,



ici représentée par Mademoiselle Céline Le Cam, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 juillet 2005.

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

#### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de DUSSELDORF ARCADEN LUXCO II.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) représentée par cinq cent vingt (520) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

#### **C. Gérance**

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 12.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 19.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 20.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 21.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 22.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 23.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et libération*

IVANHOE EUROPE EQUITIES, prénommée, a souscrit les cinq cent vingt (520) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 28, rue Jean-Baptiste Fresez, L-1542 Luxembourg;

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paul Chehab, senior vice president, acquisitions and dispositions, né le 5 décembre 1946 au Caire, Egypte, demeurant au 1515, Doctor Penfield, Apt. 307, Montréal, Québec, H3G 2R8, Canada;

- Monsieur John Comery, avocat, né le 14 janvier 1963, à Toronto, Canada, demeurant au 81, Greensides Avenue, Toronto, Ontario, M6G 3P8, Canada;

- Monsieur Kuy Ly Ang, administrateur de sociétés, né le 16 février 1967, à Phnom Penh, Cambodge, demeurent au 154, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Le Cam, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juillet 2005, vol. 895, fol. 35, case 8. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(060243.3/239/342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2005.

## **S.C.I. NOBE, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Jeannot Bei, indépendant, né à Differdange le 13 février 1969, demeurant à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses;

2. Monsieur Paul Noel, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 26 février 1966, demeurant à L-1145 Luxembourg, 94, rue des Aubépines;

3. Monsieur Marco De Lorenzi, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 1<sup>er</sup> avril 1968, demeurant à L-3825 Schiffflange, 6, Cité Schefflengerbiérg.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sub 1. et 2. sont les seuls associés de la société civile immobilière S.C.I. NOBE, avec siège social à L-4937 Hautcharage, 8, rue Jean-Pierre Origer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 14 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1669 du 21 novembre 2002, ci-après «la Société».

II. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Jeannot Bei, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
2) à Monsieur Paul Noel, préqualifié, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

III. Monsieur Paul Noel, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit la totalité de ses parts sociales, à savoir cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la Société, à Monsieur Marco De Lorenzi, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de vingt-huit mille euros (EUR 28.000,-) somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire, Monsieur Marco De Lorenzi, au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

IV. Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour. Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

Le cédant et le cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction. Le cessionnaire déclare en outre que les fonds ayant servi au paiement de la cession de parts ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

V. Monsieur Paul Noel, préqualifié, déclare par les présentes démissionner avec effet immédiat de sa fonction d'associé-gérant de la société.

VI. Monsieur Jeannot Bei, préqualifié, déclare par les présentes accepter Monsieur Marco De Lorenzi, comme nouvel associé de la Société.

VII. Ensuite les associés, Messieurs Jeannot Bei et Marco De Lorenzi préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Suite à la cession de parts sociales dont il a été question, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Jeannot Bei, indépendant, né à Differdange le 13 février 1969, demeurant à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Marco De Lorenzi, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 1 <sup>er</sup> avril 1968, demeurant à L-3825 Schifflange, 6, Cité Schefflengerbiérg, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

#### *Deuxième résolution*

Les associés acceptent la démission de Monsieur Paul Noel de sa fonction d'associé-gérant de la Société.

Décharge pure et simple de toutes choses relatives à sa fonction d'associé-gérant est accordée à Monsieur Paul Noel.

#### *Troisième résolution*

Les associés nomment Monsieur Marco De Lorenzi, préqualifié, associé-gérant de la Société pour une durée indéterminée, et confirment Monsieur Jeannot Bei préqualifié, dans sa fonction d'associé-gérant.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux associés-gérants.

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de L-4937 Hautcharage, 8, rue Jean-Pierre Origer, à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses, et de modifier par conséquent le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi dans la commune de Bascharage.»

VIII. Les associés, préqualifiés, agissant en leurs qualités d'associés et de gérants de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, la susdite cession de parts sociales comme dûment signifiée.

IX. Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de dix mille cinq cents euros (EUR 10.500,-) sont à charge du cessionnaire.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est précisé que la Société est propriétaire du bien immobilier désigné comme suit:

Une maison de rapport sise à Luxembourg, 6, rue Benjamin Franklin, inscrite au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section HoC de Gasperich,

numéro 53/1461, lieu-dit «rue Franklin», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 1,33 ares,

numéro 53/1503, lieu-dit «rue Gutenberg», place, contenant 14 centiares.

La société a acquis l'immeuble en cause en vertu d'un acte de vente reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 2002, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 6 décembre 2002, volume 1769, numéro 58.

A ce jour les comparants évaluent l'immeuble à trois cent mille euros (EUR 300.000,-).

X. Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Bei, P. Noel, M. De Lorenzi, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, vol. 908B, fol. 10, case 8. – Reçu 9.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 juillet 2005.

T. Metzler.

(060522.3/000/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

**S.C.I. NOBE, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 juillet 2005.

T. Metzler.

(060525.3//8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2005.

**EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.365.

In the year two thousand five, on the twenty-seventh of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (the «Company»), incorporated by a notarial deed of December 9, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 167 of February 24, 2000. The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on November 25, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 169 of February 24, 2005.

The extraordinary general meeting is opened and is presided over by Mr. Vincent Goy, manager, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr. Fabrice Collin, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Eric Biren, manager, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1.- To reduce the Company's corporate capital by an amount of five thousand six hundred Euro (5,600.- EUR) to bring the capital from five hundred seventeen thousand two hundred Euro (517,200.- EUR) to five hundred eleven thousand six hundred Euro (511,600.- EUR) by way of redemption of fifty-six (56) class «L5-1» shares, having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR).

2.- To resolve to fund the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares out of the reserves and profits as resulting from the financial statements approved during the sole shareholder's meeting dated April 26, 2005.

3.- To amend Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

«The subscribed capital is fixed at five hundred eleven thousand six hundred Euro (511,600.- EUR) divided into one thousand sixty-four (1.064) class «E» shares, three hundred and thirty (330) class «G1» shares, seven hundred and eighty-three (783) class «G2» shares, three (3) class «G4» shares, three (3) class «G5» shares, forty-nine (49) class «G6» shares, three hundred and seventy-two (372) class «G7» shares, two hundred and twenty-one (221) class «G8» shares, one hundred and fourteen (114) class «G9» shares, one hundred and seventy-one (171) class «G11» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, seven (7) class «G14» shares, one (1) class «G15» share, one hundred and twenty-one (121) class «G16» shares, one (1) class «G17» share, five hundred and thirty-nine (539) class «G18» shares, two (2) class «L1» shares, one (1) class «L2» share, two (2) class «L3» shares, forty (40) class «L5» shares, two (2) class «L5-2» shares, twenty-six (26) class «L5-3» shares, two (2) class «L5-4» shares, one thousand and sixty (1,060) class «S1» shares, eighty-three (83) class «S2» shares, six (6) class «A3» shares, five (5) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, five (5) class «A6» shares, five (5) class «A7» shares, four (4) class «A8» shares, twenty-one (21) class «C2» shares, twenty-one (21) class «C3» shares, twenty-one (21) class «C4» shares, fifteen (15) class «C5» shares, one (1) class «C6» share, one (1) class «C7» share and two (2) class «N1» shares, having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR).»

II) The sole shareholder represented, as well as the proxy of the represented shareholder, and the number of the shares held by such shareholder are shown on an attendance list which, signed by the proxy of the shareholder and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the sole shareholder was informed prior this meeting.

#### *Discussion*

As a consequence of the redemption of the 39,560 Class A shares by EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l., having its registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Register of Commerce and Companies under section B, number 97.497 («Euroview») on December 23, 2004, the shareholder intends to decrease the share capital of the Company by way of redemption of the class of shares L5-1.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The extraordinary general meeting resolves to decrease the share capital by an amount of five thousand six hundred Euro (5,600.- EUR) to bring the capital from five hundred seventeen thousand two hundred Euro (517,200.- EUR) to five hundred eleven thousand six hundred Euro (511,600.- EUR) by way of redemption of fifty-six (56) class «L5-1» shares, having each a par value of one hundred euro (100.- EUR).

#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting resolves to decide to fund the portion of the redemption price in excess of the nominal value of the redeemed shares out of the reserves and profits as resulting from the financial statements as of December 31, 2004 approved during the single partner's meeting dated April 26, 2005.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

**Art. 6. (first paragraph).** «The subscribed capital is fixed at five hundred eleven thousand six hundred Euro (511,600.- EUR) divided into one thousand sixty-four (1.064) class «E» shares, three hundred and thirty (330) class «G1» shares, seven hundred and eighty-three (783) class «G2» shares, three (3) class «G4» shares, three (3) class «G5» shares, forty-nine (49) class «G6» shares, three hundred and seventy-two (372) class «G7» shares, two hundred and twenty-one (221) class «G8» shares, one hundred and fourteen (114) class «G9» shares, one hundred and seventy-one (171) class «G11» shares, three (3) class «G12» shares, three (3) class «G13» shares, seven (7) class «G14» shares, one (1) class «G15» share, one hundred and twenty-one (121) class «G16» shares, one (1) class «G17» share, five hundred and thirty-nine (539) class «G18» shares, two (2) class «L1» shares, one (1) class «L2» share, two (2) class «L3» shares, forty (40) class «L5» shares, two (2) class «L5-2» shares, twenty-six (26) class «L5-3» shares, two (2) class «L5-4» shares, one thousand and sixty (1,060) class «S1» shares, eighty-three (83) class «S2» shares, six (6) class «A3» shares, five (5) class «A4» shares, six (6) class «A5» shares, five (5) class «A6» shares, five (5) class «A7» shares, four (4) class «A8» shares, twenty-one (21) class «C2» shares, twenty-one (21) class «C3» shares, twenty-one (21) class «C4» shares, fifteen (15) class «C5» shares, one (1) class «C6» share, one (1) class «C7» share and two (2) class «N1» shares, having each a par value of one hundred Euro (100.- EUR).»

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately at one thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse (la «Société»), constituée suivant acte notarié du 9 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 167 du 24 février 2000. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 169 du 24 février 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Fabrice Collin, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Biren, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social de la Société à concurrence de cinq mille six cents euros (5.600,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent dix-sept mille deux cents euros (517.200,- EUR) à cinq cent onze mille six cents euros (511.600,- EUR) par rachat de cinquante-six (56) parts sociales de Classe «L5-1», d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chacune.

2.- Décision de payer la partie du prix de rachat dépassant la valeur nominale des Parts Sociales rachetées, au moyen des réserves et bénéfices, tels que ceux-ci résultent des comptes annuels approuvés lors de l'assemblée de l'associé unique tenue en date du 26 avril 2005;

3.- De modifier l'Article 6, Premier Alinéa des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit est fixé à cinq cent onze mille six cents euros (511.600,- EUR) divisé en mille soixante-quatre (1.064) parts sociales de classe «E», trois cent trente (330) parts sociales de classe «G1», sept cent quatre-vingt-trois (783) parts sociales de classe «G2», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3) parts sociales de classe «G5», quarante-neuf (49) parts sociales de classe «G6», trois cent soixante-douze (372) parts sociales de classe «G7», deux cent vingt et une (221) parts sociales de classe «G8», cent quatorze (114) parts sociales de classe «G9», cent soixante et onze (171) parts sociales de classe «G11», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G13», sept (7) parts sociales de classe «G14», une (1) part sociale de classe «G15», cent vingt et une (121) parts sociales de classe «G16», une (1) part sociale de classe «G17», cinq cent trente-neuf (539) parts sociales de classe «G18», deux (2) parts sociales de classe «L1», une (1) part sociale de classe «L2», deux (2) parts sociales de classe «L3», quarante (40) parts sociales de classe «L5», deux (2) parts sociales de classe «L5-2», vingt-six (26) parts sociales de classe «L5-3», deux (2) parts sociales de classe «L5-4», mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1», quatre-vingt-trois (83) parts sociales de classe «2», six (6) parts sociales de classe «A3», cinq (5) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A5», cinq (5) parts sociales de classe «A6», cinq (5) parts sociales de classe «A7», quatre (4) parts sociales de classe «A8», vingt et une (21) parts sociales de classe «C2», vingt et une (21) parts sociales de classe «C3», vingt et une (21) parts sociales de classe «C4», quinze (15) parts sociales de classe «C5», une (1) part sociale de classe «C6», une (1) part sociale de classe «C7» et deux (2) parts sociales de classe «N1», ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant l'unique associé représenté, ainsi que le mandataire de l'associé représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient, laquelle, après avoir été signée par le mandataire de l'associé et par les membres du Bureau, sera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Le pouvoir de l'associé représenté, signé ne varietur par la personne présente et le notaire instrumentaire, restera également annexé au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à cette assemblée qui est donc dûment convoquée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué à l'unique associé avant cette assemblée.

#### *Discussion*

En conséquence du rachat des 39.560 parts sociales de Classe «A» par EUROVIEW REAL ESTATE, S.à r.l., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 97.497 («Euroview») le 23 décembre 2004, l'associé décide de réduire le capital social de la Société par le rachat de toutes les actions de la classe «L5-1».

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq mille six cents euros (5.600,- EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinq cent dix-sept mille deux cents euros (517.200,- EUR) à cinq cent onze mille six cents euros (511.600,- EUR) par rachat de cinquante-six (56) parts sociales de Classe «L5-1», d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de payer la partie du prix de rachat dépassant la valeur nominale des parts sociales rachetées au moyen des réserves et bénéfices, tels que ceux-ci résultent des comptes annuels au 31 décembre 2004 approuvés lors de l'assemblée des associés tenue en date du 26 avril 2005.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6. (premier alinéa).** «Le capital social souscrit est fixé à cinq cent onze mille six cents euros (511.600,- EUR) divisé en mille soixante-quatre (1.064) parts sociales de classe «E», trois cent trente (330) parts sociales de classe «G1», sept cent quatre-vingt-trois (783) parts sociales de classe «G2», trois (3) parts sociales de classe «G4», trois (3) parts sociales de classe «G5», quarante-neuf (49) parts sociales de classe «G6», trois cent soixante-douze (372) parts sociales de classe «G7», deux cent vingt et une (221) parts sociales de classe «G8», cent quatorze (114) parts sociales de classe «G9», cent soixante et onze (171) parts sociales de classe «G11», trois (3) parts sociales de classe «G12», trois (3) parts sociales de classe «G1», sept (7) parts sociales de classe «G14», une (1) part sociale de classe «G15», cent vingt et une

(121) parts sociales de classe «G16», une (1) part sociale de classe «G17», cinq cent trente-neuf (539) parts sociales de classe «G18», deux (2) parts sociales de classe «L1», une (1) part sociale de classe «L2», deux (2) parts sociales de classe «L3», quarante (40) parts sociales de classe «L5», deux (2) parts sociales de classe «L5-2», vingt-six (26) parts sociales de classe «L5-3», deux (2) parts sociales de classe «L5-4», mille soixante (1.060) parts sociales de classe «S1», quatre-vingt-trois (83) parts sociales de classe «S2», six (6) parts sociales de classe «A3», cinq (5) parts sociales de classe «A4», six (6) parts sociales de classe «A5», cinq (5) parts sociales de classe «A6», cinq (5) parts sociales de classe «A7», quatre (4) parts sociales de classe «A8», vingt et une (21) parts sociales de classe «C2», vingt et une (21) parts sociales de classe «C3», vingt et une (21) parts sociales de classe «C4», quinze (15) parts sociales de classe «C5», une (1) part sociale de classe «C6», une (1) part sociale de classe «C7» et deux (2) parts sociales de classe «N1», ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: V. Goy, F. Collin, E. Biren, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juin 2005, vol. 893, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(059420.3/239/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**EUROPA REAL ESTATE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 73.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(059421.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2005.

**TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 94.029.

Il résulte d'une lettre de démission qu'en date du 30 juin 2005, Monsieur Hugo Neuman, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a démissionné en tant qu'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2005.

*Pour la société*

P. Kotoula

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2005, réf. LSO-BG01516. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058221.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2005.